

Suivi du niveau de sécurité

Synthèse

Le troisième trimestre 2013 est marqué avant tout par le déraillement de Brétigny-sur-Orge intervenu le 12 juillet pour lequel on déplore le décès de sept personnes et la blessure grave de 22 voyageurs présents dans le train. Cet accident a eu un impact majeur sur le bilan des conséquences humaines des accidents significatifs pour les personnes tuées ou blessées gravement en 2013.

En ce qui concerne les autres types accidents significatifs, le troisième trimestre est marqué par un niveau de déraillements et d'accidents de personne causés par le matériel roulant en mouvement plus faible que la moyenne des quatre trimestres précédents. Les catégories « accidents de passages à niveau » et « collisions » se situent au-dessus de la moyenne trimestrielle.

Événements marquants

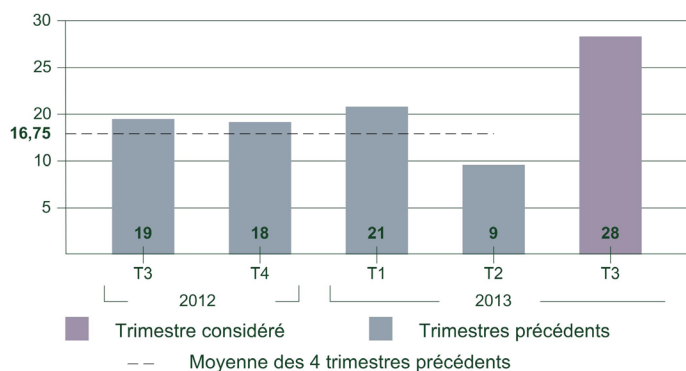
L'accident provoqué par le déraillement du train TéoZ Intercités Paris – Limoges n°3657 en gare de Brétigny-sur-Orge fait actuellement l'objet d'une enquête technique menée par le BEA-TT qui a déjà formulé trois recommandations à l'attention de RFF et de la SNCF dans un rapport intermédiaire publié le 10 janvier 2014. L'EPSF, compte tenu des premières constatations après l'accident, a demandé à la SNCF la mise en place de différents plans de sur-

veillance de l'infrastructure au titre des mesures conservatoires.

Ces plans ont notamment concerné une campagne de vérifications des abouts de cœur d'aiguillage au marteau afin de s'assurer de l'absence de fissure et la surveillance des traversées jonctions franchies à vitesse élevée.

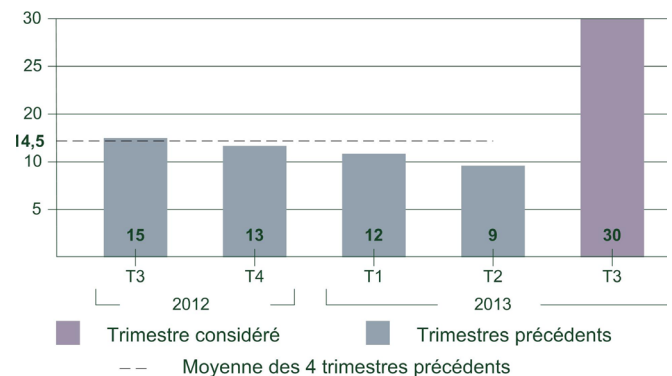
Indicateurs de sécurité

Nombre total de personnes tuées



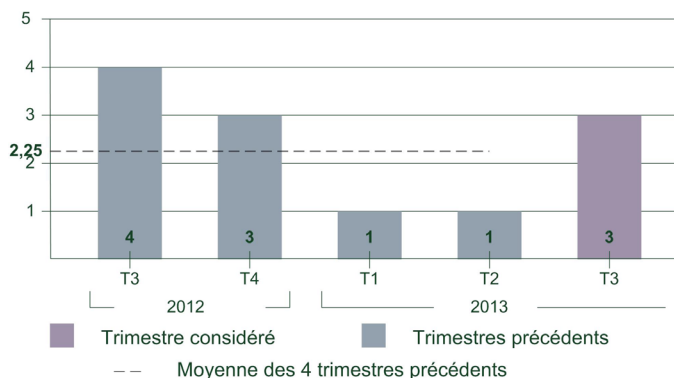
La valeur du 3e trimestre 2013 (28) est supérieure à la moyenne trimestrielle 2012 (16,75). Hors accident de Brétigny (21), ce nombre reste élevé en raison de la valeur supérieure à la moyenne des décès des deux catégories de personnes « non autorisées » ou « usagers de passages à niveau ».

Nombre total de personnes gravement blessées



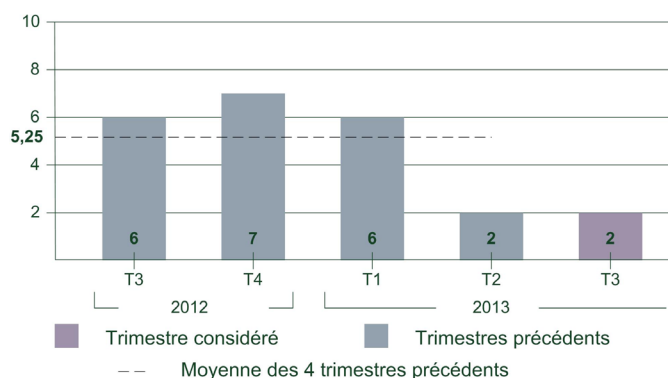
La valeur du 3e trimestre 2013 (30) pour les personnes blessées gravement lors d'accidents est également supérieure à la moyenne trimestrielle 2012 (14,5). Comme pour les tués, les conséquences de l'accident de Brétigny sont importantes pour cet indicateur. Par contre, en dehors de cet accident majeur, les différentes catégories de personnes ne présentent pas d'évolution à la hausse.

Nombre total de collisions de trains



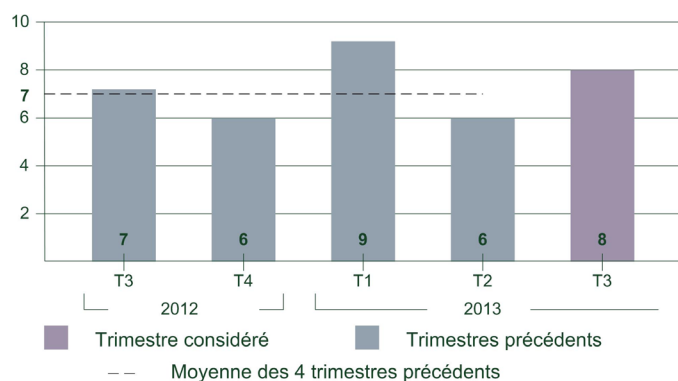
La valeur du 3e trimestre 2013 (3) est légèrement supérieure à la moyenne trimestrielle 2012 (2,25). Dans les trois accidents de type collision du trimestre, la caténaire est l'élément engageant le gabarit que le train vient heurter. Pour autant, les causes sont différentes puisque deux événements sont en lien avec des intempéries entraînant la chute d'arbre alors que le troisième est lié à une défaillance de la caténaire en elle-même. Ces trois collisions ont été classées accidents « significatifs » au titre des interruptions complètes du trafic supérieures à 6 h qu'elles ont engendrées.

Nombre total de déraillements de trains



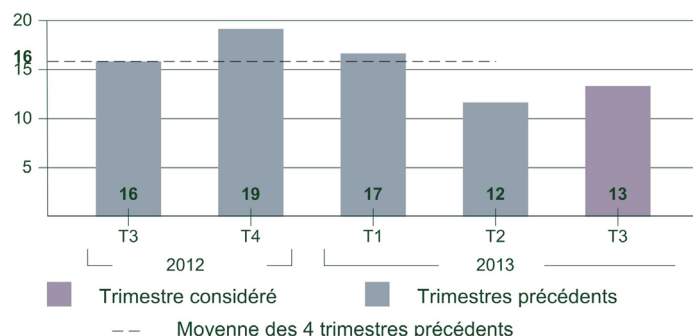
La valeur du 3e trimestre 2013 (2) est inférieure à la moyenne trimestrielle 2012 (5,25). Cette valeur faible pour le deuxième trimestre consécutif est à nuancer au regard des conséquences du déraillement de Brétigny. L'autre déraillement significatif du trimestre concerne celui ayant eu lieu le 16 juillet en gare de Saintes. L'EPSF a demandé à la société VTG France SAS détentrice et entité en charge de la maintenance du wagon déraillé de procéder à l'examen de tous les essieux du même type afin de vérifier l'absence de fissure à l'origine de la rupture de l'essieu sur son parc. Cette campagne de contrôle terminée à ce jour n'a pas identifié de situation similaire au wagon incriminé.

Nombre total d'accidents aux passages à niveau



La valeur du 3e trimestre 2013 (8) est légèrement supérieure à la moyenne trimestrielle 2012 (7). Parmi ces accidents de personne aux passages à niveau, un seul événement concerne un passage à niveau inscrit au programme de sécurisation nationale PSN 2012.

Nombre total d'accidents des personnes causés par le matériel en mouvement



La valeur du 3e trimestre 2013 (13) est inférieure à la moyenne trimestrielle 2012 (16). Ce constat identique à celui fait au second trimestre 2013 est à nuancer au regard de l'augmentation des conséquences de ces accidents en terme de décès qui se situent exclusivement dans la catégorie des personnes non autorisées se trouvant dans les emprises ferroviaires à l'exception des suicides.

Définitions

- « **accident significatif** » : tout accident sur une voie ferrée ouverte à la circulation commerciale impliquant au moins un véhicule ferroviaire en mouvement et provoquant la mort ou des blessures graves pour au moins une personne ou des dommages significatifs au matériel roulant, aux voies, à d'autres installations ou à l'environnement, ou des interruptions importantes de la circulation ;

- « **collision** » : une collision frontale, latérale ou par l'arrière entre une partie d'un train et une partie d'un autre train, ainsi qu'avec du matériel roulant de manœuvre ou des objets fixes ou temporairement présents dans le gabarit des voies autres que ceux provenant d'un usager ou d'un véhicule qui traversent les voies à un passage à niveau ;

- « **déraillement** » : tout cas de figure dans lequel au moins une roue d'un train sort des rails ;

- « **accidents aux passages à niveau** » : les accidents survenant aux passages à niveau et impliquant au moins un véhicule ferroviaire et un ou plusieurs véhicules traversant les voies, ou des usagers traversant les voies tels que des piétons, ou d'autres objets présents temporairement dans le gabarit s'ils proviennent d'un véhicule ou d'un usager qui traverse les voies ;

- « **accidents de personnes causés par du matériel roulant en mouvement** » : les accidents comprenant le heurt d'une ou de plusieurs personnes par un véhicule ferroviaire ou par un objet qui y est attaché ou qui s'en est détaché. Sont prises en compte les personnes qui chutent d'un véhicule ferroviaire ainsi que les personnes qui tombent ou qui sont heurtées par des objets mobiles lorsqu'elles voyagent à bord de véhicules.